



MANIFESTATION SPORTIVE : TRIATHLON DU TRP

DATE : 29 et 30 avril 2017

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Le règlement de l'épreuve est consultable sur le site internet du club à l'adresse suivante :

<http://www.trp-triathlon.fr>

Le Chronométrage est assuré par puce électronique, fixée à la cheville gauche. **En cas de perte, le concurrent devra s'acquitter de 20 € auprès de l'organisateur.**

Les concurrents courent sous leur entière et propre responsabilité et déchargent l'organisation en cas d'accident corporel ou matériel, et de vol.

Port du casque à coque rigide agréé obligatoire à vélo.

L'inscription engage l'athlète à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement. Application stricte de la réglementation sportive de la FFtri (disponible Sur www.fftri.com), respect du code de la route et drafting interdit sur la partie vélo.

Tout Concurrent surpris en train de jeter le moindre déchet dans la nature sera sanctionné d'un carton jaune.

Clôture du retrait des dossards et des inscriptions 45 Minutes avant le départ de chaque course. Inscription sur place majorée de 5 € (sauf jeunes) dans la limite des places disponibles.

Un seul dossard fourni. La ceinture porte dossard est obligatoire.

Présentation obligatoire de la licence 2017 pour les licenciés FFtri et d'une **pièce d'identité**. Les personnes non---licenciées FFtri Compétition doivent présenter un **certificat médical de non---indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an** à la date de l'épreuve et une pièce d'identité.

Le port de la combinaison est soumis à la réglementation 2017 de la FFtri :

Port interdit si température de l'eau $\geq 24^{\circ}\text{C}$

Port obligatoire si température de l'eau $\leq 16^{\circ}\text{C}$

Annulation de la natation si la température de l'eau est $\leq 12^{\circ}\text{C}$ (courses XS et S) et $\leq 16^{\circ}\text{C}$ (courses jeunes). Dans ce cas, la partie natation sera remplacée par une épreuve de course à pied (départ en ligne) et la durée totale de la course ne devra pas dépasser celle prévue par l'organisateur. La course deviendra alors un Duathlon.

Pour la Course à Pied, le dossard devra être porté devant et tenu par 3 points. Le dossard ne doit pas être plié ou découpé.

En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'engagement ne seront pas remboursés.

Désistement possible jusqu'au 23 avril 0h00. Remboursement sur présentation d'un certificat médical.